

**Concentré InSpec N7**

Date : 2018-30-04

Révision N°1.0

**SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Concentré InSpec N7

Numéro de produit : -

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Agent nettoyant de surface

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique sécurité**

Redditch Medical (une division d'Entaco Ltd), Unit 90 Heming Rd Washford Redditch B98 0EA. Royaume-Uni

**Coordonnées du contact**

Redditch Medical (une division d'Entaco Ltd),  
Unit 90 Heming Rd,  
Washford, Redditch,  
B98 0EA,  
Royaume-Uni  
Numéro de téléphone : +44 (0) 1527 830940  
Courriel règlementaire : phil.brennan@redditchmedical.com

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Pour urgence médicale ou environnementale uniquement :  
Appelez le : 44 (0) 1527 830940 aux heures de bureau du Royaume-Uni  
44 (0) 7377 544472 en dehors des heures de bureau du Royaume-Uni

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Ce produit a été classifié et étiqueté conformément à la réglementation (CE) N°1272/2008 (CLP).

Dangers physiques : Non classifiés.

Dangers pour la santé : Lésion des yeux 1 (H318)  
Irrit. cutanée 2 (H315)

Dangers pour l'environnement : Non classifiés.

## 2.2 Eléments d'étiquette



**Mots de signalement :** Danger

**Déclarations de dangers :** H315 – Provoque l'irritation de la peau.  
H318 – Cause de graves lésions des yeux.

**Mises en garde :** P264 - Se laver complètement les mains après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection / vêtements de protection / protections des yeux / protections faciales.  
P310 - Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.  
P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.  
P332 + P313 – En cas d'irritation de la peau : Demander un avis médical.  
P362 + P364 – Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

## 2.3 Autres dangers

Aucun autre danger connu. Ce produit ne contient pas de substance qui répond aux critères pour PBT ou tPtB selon la réglementation (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

## SECTION 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Ce produit est un mélange (voir sous-section 3.2 de cette fiche technique sécurité).

### 3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	Numéro CE	Numéro CAS	Numéro REACH	Classification conforme à la Règlementation (UE) N°1272/2008 (CLP)	Notes	Composition (% en poids)
Polyglucoside alkylrique	500-220-1	68515-73-1	2119488530-36-XXXX	Lésion des yeux 1 (H318)	-	1-5
2-(2 butoxy éthoxyéthanol)	203-961-6	112-34-5	-	Irrit. yeux 2 (H319)	-	1-5
BTC 50 E Quat (Composé d'ammonium quaternaire ; chlorure de n-alkyl diméthyl benzyle ammonium)	269-919-4	68391-01-5	-	Tox. aiguë 4 (H302) Corr. cutanée 1B (H314) Chronique 2 en milieu aquatique (H411)	-	1,5

#### Informations supplémentaires :

Pour consulter le texte complet des déclarations sur les dangers (H), veuillez lire la Section 16.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins

- Inhalation :** Déplacer immédiatement la personne affectée dans une zone d'air frais. Consulter un médecin si un inconfort persiste.
- Contact avec la peau :** Retirer la victime de la source de contamination. Si l'irritation persiste après un lavage, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux :** Le cas échéant, enlever les lentilles de contact en écartant bien les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si un inconfort persiste.
- Ingestion :** Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si un inconfort persiste.
- Remarques générales :** Pas d'informations supplémentaires.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Informations générales :** La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition.
- Inhalation :** Cas peu probable.
- Contact avec la peau :** Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
- Contact avec les yeux :** Peut provoquer une irritation / des lésions au niveau des yeux.
- Ingestion :** Une ingestion peut provoquer un inconfort.

### 4.3 Indication nécessitant l'appel immédiat d'un médecin et un traitement spécial

- Remarque destinée au médecin :** Traiter d'après les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable. Employer un agent extincteur qui convient au feu de proximité.

### 5.2 Dangers spéciaux résultant de la substance ou du mélange

Aucun produit dangereux de combustion aux températures ambiantes.

### 5.3 Conseils pour les sapeurs pompiers

Aucune précaution n'est connue pour lutter contre un incendie.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les vêtements de protection décrits à la sous-section 8.2 de cette fiche technique sécurité.

### 6.2 Précautions pour protéger l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans un cours d'eau ou au sol.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber la fuite dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer le tout dans des conteneurs. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Éviter toute introduction du déversement ou de l'écoulement dans des drains, l'égout ou un cours d'eau.

### 6.4 Références à d'autres sections

Pour un équipement de protection personnelle, voir la sous-section 8.2. Pour les facteurs à prendre en compte pour l'élimination, voir la sous-section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Éviter tout épandement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2 Conditions pour un stockage sûr tenant compte des incompatibilités

Conserver hermétiquement scellé dans son conteneur d'origine, en un lieu sec, frais et bien aéré. Conserver uniquement dans le conteneur original.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucun conseil spécifique n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition / protection personnelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition sur le lieu de travail :

Valeurs limites de l'air, si disponibles :

Ingrédient(s) / Pays	Limite d'exposition longue durée (8 heures TWA)	Limite d'exposition courte durée (STEL, 15 minutes)	Référence
2-(2 butoxy éthoxyéthanol)			
Royaume-Uni	10 ppm (67,5 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (101,2 mg/m <sup>3</sup> )	R.-U. EH40 WEL – Limites d'exposition sur les lieux de travail
Autriche	10 ppm (67,5 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (101,2 mg/m <sup>3</sup> )	MAK / TRK
France	10 ppm (67,5 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (101,2 mg/m <sup>3</sup> )	VLE
Allemagne	10 ppm (67 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (100 mg/m <sup>3</sup> )	AGS – Aérosol et vapeurs inhalables
	10 ppm (67 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (100,5 mg/m <sup>3</sup> )	DFG – Fractions et vapeurs inhalables
Irlande	10 ppm (67,5 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm (101,2 mg/m <sup>3</sup> )	-
Union Européenne	10 ppm (67,5 mg/m <sup>3</sup> )	15 ppm 101,2 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites dans l'Union Européenne – IOELV et BOELV

Limites biologiques, si disponibles :

Pas d'informations.

Procédures de surveillance recommandées, si disponibles :

Pas d'informations.

Limites d'exposition supplémentaire dans les conditions d'utilisation, si disponibles :

Pas d'informations.

### 8.2 Contrôles d'exposition

Les informations suivantes concernent les utilisations indiquées dans la sous-section 1.2.

Si elle est disponible, consulter la feuille d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées pour cette section.

#### Mesures techniques :

S'assurer que la ventilation générale et locale d'échappement est suffisante.

## Équipement de protection individuelle

<b>Protection oculaire / visage :</b>	Il faut porter une protection oculaire de type agréé par une norme lorsque l'évaluation des risques a révélé qu'un contact avec les yeux est possible. Il faut porter les protections suivantes : Des lunettes contre les projections de produits chimiques ou un écran facial.
<b>Protection des mains :</b>	Il faut porter des gants imperméables et résistant aux agents chimiques d'un type agréé par une norme lorsque l'évaluation des risques a révélé qu'un contact avec la peau est possible.
<b>Protection de la peau et du corps :</b>	Porter des vêtements de type approprié pour éviter tout risque de contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène :</b>	Défense de fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque poste de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Se laver le plus vite possible après une contamination de la peau. Retirer le plus vite possible tout vêtement contaminé. Utiliser une crème de type approprié pour la peau pour éviter tout dessèchement de cette dernière. Pendant toute utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations disponibles sur le mélange tel qu'il est fourni.

		Méthode / remarque
<b>Etat physique :</b>	Liquide	-
<b>Couleur :</b>	Incolore à couleur paille.	-
<b>Odeur :</b>	Caractéristique	-
<b>pH :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Point d'éclair :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou de déflagration :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Pression de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Densité de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Densité relative :</b>	0,990 – 1,010	-
<b>Solubilité(s)</b>	Miscible avec l'eau.	-
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Température d'autoallumage :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible.	-

<b>Viscosité :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Propriétés explosives :</b>	Aucune donnée disponible.	-
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucune donnée disponible.	-

**9.2**                    **Autres informations**                    Aucune information disponible.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1                    Réactivité

Aucun danger connu de réactivité.

### 10.2                    Stabilité chimique

Stable aux températures ambiantes normales.

### 10.3                    Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4                    Conditions à éviter

Éviter toute chaleur excessive pendant des durées prolongées.

### 10.5                    Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6                    Produits de décomposition dangereux

Un feu crée : du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1                    Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible sur le mélange. Les informations disponibles au sujet des composants de ce mélange sont fournies ci-dessous.

<b>Toxicité aiguë :</b>	LD <sub>50</sub> (Oral – rat ; polyglucoside alkylique) : >4 000 mg/kg de poids du corps. LD <sub>50</sub> (Oral – rat ; 2-(2-butoxythoxy)éthanol) : >4 500 mg/kg de poids du corps. LD <sub>50</sub> (Oral – rat ; BTC 50E Quat) : >500 mg/kg de poids du corps.
<b>Corrosion/irritation de la peau :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Pouvoir cancérigène :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>STOT-exposition unique :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>STOT-exposition répétée :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Danger par aspiration :</b>	Aucune donnée disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

Pas considéré comme étant dangereux pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons :** Aucune information disponible.  
**Toxicité pour les invertébrés aquatiques :** Aucune information disponible.  
**Toxicité pour les algues :** Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ce produit devrait être biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit est soluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme étant persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (tPtB).

### 12.6 Autres effets défavorables

Aucune autre information sur les effets négatifs n'est disponible.

## SECTION 13 : Facteurs à prendre en compte pour l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en respectant les réglementations nationales ou locales.

## SECTION 14 : Informations pour le transport

		ADR / RID :	IMDG :	OACI/IATA :	ADN
14.1	Numéro UN :	0	0	0	-
14.2	Nom d'expédition correct UN :	S/O	S/O	S/O	-
14.3	Classe(s) de danger(s) pour le transport :	S/O	S/O	S/O	-
14.4	Groupe d'emballages :	S/O	S/O	S/O	-
14.5	Dangers environnementaux Dangereux pour l'environnement :	Non			
	Polluant marin :	Non			
14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur :	S/O			
14.7	Transport en vrac conformément à	S/O			

## **SECTION 15 : Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange**

Cette fiche technique sécurité a été compilée en conformité avec la Règlementation (CE) N°1907/2006 (REACH), modifiée par la Règlementation (UE) 2015/830.

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Pas disponible pour ce produit.

## **SECTION 16 : Autres informations**

*Les informations contenues dans ce document sont communiquées en toute bonne foi et basées sur nos meilleures connaissances actuelles. Cependant, il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne permet pas d'établir un contrat juridiquement contraignant. Aucune adéquation de ce produit pour un usage spécifique n'est suggérée. L'utilisateur doit déterminer si ce produit convient bien à une application particulière. Ce document ne constitue pas une spécification.*

**Version :** 1,0

**Révision :** -

### **Texte complet des phrases H mentionnées en section 3 :**

- H302 – Dangereux si ingéré.
- H314 – Provoque des brûlures graves et des lésions oculaires.
- H315 – Provoque l'irritation de la peau.
- H318 – Cause de graves lésions des yeux.
- H411 – Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

### **Littérature / Sources d'informations**

Fiche technique sécurité de fournisseurs, l'inventaire des classifications et étiquetages ECHA, le Health and Safety Executive's (R.-U.) EH40/2005 - Limites d'exposition sur les lieux de travail, banque de données GESTIS sur les substances (Limites d'expositions professionnelles).

### **Abréviations et acronymes :**

- PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans partie spécifique du fournisseur
- tPtB - Très persistant et très bioaccumulable
- STOT - Toxicité pour un organe spécifique
- IOELV – Valeurs des limites indicatives d'exposition professionnelle.
- BOELV – Valeurs des limites contraignantes d'exposition professionnelle.
- TWA – Moyenne pondérée dans le temps.
- STEL – Limite d'exposition courte durée.
- ADR / RID – Convention européenne portant sur le transport international de marchandises dangereuses par la route / Règlementation portant sur le transport international de marchandises dangereuses par le rail.
- IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses.
- OACI / IATA – Organisation de l'aviation civile internationale / Association internationale du transport aérien.
- ADN – Convention européenne portant sur le transport international de marchandise dangereuses par des voies fluviales.
- MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

**FIN DE LA FICHE TECHNIQUE SECURITE**